



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Fonds d'Etudes Générales

**ELABORATION D'UN MODELE DE SIMULATION
D'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIATS
ECONOMIQUES**

Janvier, 2009

SOMMAIRE

Sommaire

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
I. BREVE PRESENTATION DE LA SITUATION SOCIO ECONOMIQUE.....	3
II. ARCHITECTURE DU MODELE.....	5
III. DONNEES DU MODELE	7
IV. MODELISATION DES DIFFERENTS EFFETS.....	8
CONCLUSION	11
BIBLIOGRAPHIE.....	12

INTRODUCTION

La libéralisation commerciale est devenue une nécessité mondiale à laquelle la quasi-totalité des pays devraient se soumettre. Il est presque certain que le libre échange peut contribuer et a contribué à la croissance économique, à la prospérité et au développement durable, à condition qu'il soit bien conçu et appliqué.

A l'instar des autres pays de la région Afrique de l'Ouest, le Bénin s'est donc engagé dans un processus de négociation d'un Accord de Partenariat Economique entre ladite région et l'Union Européenne. Le volet commercial de cet accord implique, entre autres, un démantèlement tarifaire sur les produits originaires de l'UE. En effet, l'accord ACP-UE de Cotonou prévoit que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE) concluront des accords de partenariat économique (APE) d'ici à la fin de 2007. Les APE sont conçus pour transformer les relations commerciales actuelles entre les ACP et l'Union européennes en régimes commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC. Les négociations des APE se focaliseront sur l'intégration régionale entre les pays ACP, les capacités institutionnelles, la libéralisation progressive et souple du commerce des biens et services, et sur des règles simples et transparentes pour les affaires et les investissements.

La mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique aura sans doute des effets importants sur les économies nationales et les processus d'intégration régionale en cours en Afrique. Ainsi, il est tout à fait fondé de penser que la mise en œuvre d'un éventuel APE ait un impact sur les échanges extérieurs, la croissance, les prix, les recettes de l'Etat et l'activité économique. Cela suppose qu'il est nécessaire de mesurer les impacts des mesures prévues dans cet APE et plus particulièrement des effets du démantèlement tarifaire. Les préoccupations à propos des futures relations commerciales sont exprimées en particulier par les gouvernements et la société civile africains. Ils ont peur de perdre plus qu'ils ne gagnent, car la réussite de la libéralisation commerciale passe par des ajustements importants des structures économiques existantes. Au regard des expériences vécues avec les programmes d'ajustement structurel, il est nécessaire de mener un débat constructif sur les effets positifs désirés de la libéralisation commerciale, d'une part, et sur les coûts de l'ajustement, d'autre part.

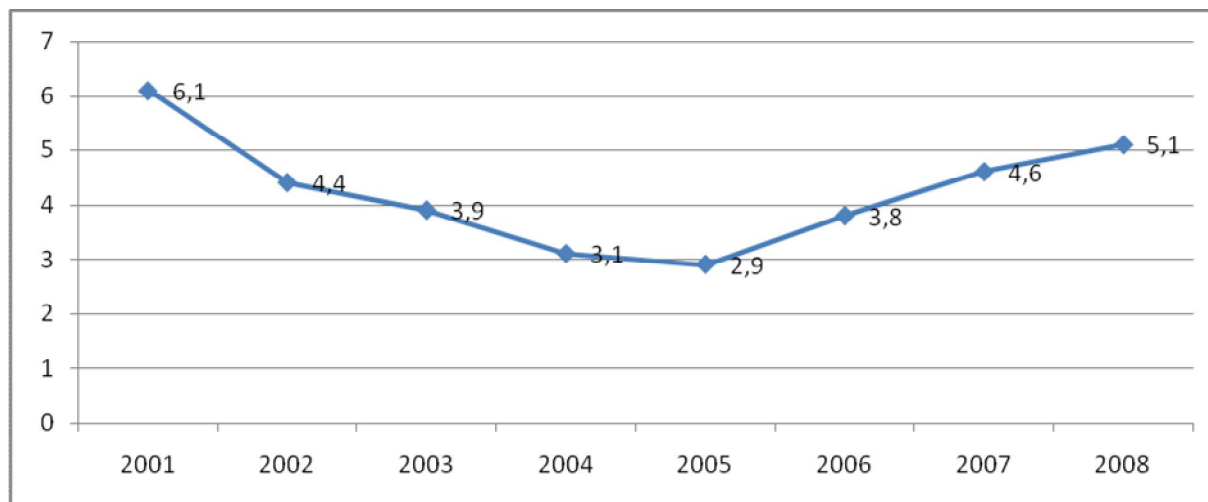
Le démantèlement tarifaire à négocier entre l'Union Européenne (UE) et la région de l'Afrique de l'Ouest (AO) aura un impact non négligeable sur les secteurs productifs, les échanges extérieurs, les recettes publiques et le bien-être des ménages. Avant de retenir un schéma de suppression des droits de douane sur les produits de l'UE, il convient de calculer et d'analyser les impacts de cette mesure. C'est pour mesurer ces effets qu'il a été convenu de construire un modèle d'analyse d'impact. En attendant, la mise en place d'un modèle d'équilibre général calculable régional (MEGC), le choix a été porté sur un modèle d'équilibre partiel.

Conformément aux décisions de la réunion de lancement du groupe de travail sur le démantèlement tarifaire, tenu à Abuja les 19 et 20 Février 2007, le modèle en construction est basé sur celui implémenté par Mathias BUSSE et al du Hambourg International Institute of International Economics. Le modèle de BUSSE et al est basé sur Verdoorn, Petrus (1960). Il devra permettre de déterminer les effets relatifs à la création de commerce, au détournement de commerce, aux recettes budgétaires et au bien être des populations.

I. BREVE PRESENTATION DE LA SITUATION SOCIO ECONOMIQUE

L'activité économique nationale semble se consolider depuis 2007. En effet, le taux de croissance s'établirait à 4,6%¹ en 2007 et 5,1% pour 2008 contre 3,8% en 2006 et 2,9% en 2005.

Graphique 1: Evolution du taux de croissance économique de 2001 à 2008 (en %)



Ce taux de croissance est fondé pour l'essentiel sur un secteur tertiaire devenu plus dynamique, la promotion du secteur privé et les effets de la hausse de la production cotonnière sur le secteur secondaire. Si cette tendance se maintenait, elle impliquerait donc que l'année 2006 marque le retour d'une croissance économique. Cette reprise s'explique entre autres par les réformes en cours dans le pays. Les secteurs primaire et tertiaire ainsi que les services non marchands constituent les secteurs à l'origine de ces performances, tant en 2007 qu'en 2008.

Il importe de mettre un accent sur le niveau des recettes fiscales. En effet, les recettes fiscales sont estimées à 445,9 milliards FCFA en 2007 pour une prévision de 444,5 milliards FCFA correspondant à un taux de recouvrement de 100,3%. Les recettes douanières sont passées de 207,4 milliards FCFA en 2006 à 250,1 milliards F CFA en 2007, soit une augmentation de 20,6%, correspondant à un taux de réalisation d'environ 105,4%. Les recettes des impôts sont estimées à 195,8 milliards F CFA contre 171,5 milliards F CFA en 2006, soit une augmentation de 14,2% pour un taux de réalisation d'environ 94,0%.

Cette performance enregistrée au niveau des recettes fiscales s'inscrit dans le cadre des tendances à la hausse des recettes douanières, observées depuis la mise en œuvre des différentes réformes de procédures de dédouanement que sont : (i) l'amélioration de la prise en charge des marchandises importées ; (ii) l'exploitation judicieuse du SYDONYA++ et la simplification des procédures d'enlèvement à la recette Cotonou Port ; (iii) la poursuite et le renforcement des mesures de lutte contre la fraude au niveau des frontières terrestres et (iv)

¹ DPC/DGAE/MEF, mars 2008

une meilleure gestion des exonérations,

Malgré ces performances économiques, les populations des villes et des campagnes continuent de vivre dans des conditions difficiles. En effet, en 2006, l'IDH s'élevait à 0,471². Suivant les résultats du RMDH 2007/2008, l'IDH du Bénin serait de 0,437 en 2005, ce qui le place au 163ème rang sur 177 pays dans le classement, fait en 2007, par le PNUD. Ce classement, qui permet de distinguer trois (03) grandes catégories de pays (à IDH élevé, à IDH moyen et à IDH faible)³, situe le Bénin dans la dernière catégorie où il est resté depuis plus de 40 ans. Par ailleurs, l'IDH du Bénin se situe en dessous de la moyenne des pays à IDH faible (0,570), et également largement en dessous de la moyenne mondiale (0,743).

Les niveaux d'éducation, notamment le taux d'analphabétisme (0,400) et de PIB par habitant (0,406) sont les deux composantes qui tirent l'IDH du Bénin vers le bas pendant que l'indicateur d'espérance de vie (0,506) le tire vers le haut.

Une comparaison au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) révèle que l'IDH du Bénin a évolué moins vite que celui de la majorité des pays de l'UEMOA. Entre 1995 et 2005, l'IDH du Bénin a connu un accroissement de 8,4% en dix ans et qui traduit un progrès moins important que celui de la moitié des pays de l'UEMOA, notamment le Niger (26,4%), le Mali (18,4%), le Sénégal (11,1%) et le Burkina Faso (9,8%).

Tableau 1: Evolution de l'IDH au Bénin

	2000	2001	2002	2003	2004	2006
IDH	0,43	0,44	0,459	0,463	0,467	0,471
Taux d'accroissement d'une année à une autre	2,4%	2,3%	4,3%	0,9%	0,9%	0,9%
Taux d'accroissement par rapport à 1996	10,3 %	12,8%	17,7 %	18,7%	19,7 %	20,8%

Source : RNDH 2007/2008

² EMICoV, 2006

³ Les pays à développement humain élevé ont un IDH compris entre 0,800 et 1, c'est la première catégorie ; la deuxième est composée des pays qui ont un niveau moyen, c'est-à-dire, qui ont des IDH compris entre 0,500 et 0,799 ; les autres constituent la troisième catégorie de pays dont les IDH sont inférieurs ou égal à 0,499 sont dits faibles.

II. ARCHITECTURE DU MODELE

2.1. Situation antérieure

La version du modèle actuellement proposé résulte des modifications apportées à un travail préliminaire déjà effectué. Cette version préliminaire présente les caractéristiques suivantes :

- un fichier Excel par pays et un fichier synthèse sur les produits sensibles ;
- chaque fichier pays contient trois feuilles : Nom du Pays 2001, Trade effect et Budget effect ;
- le niveau de désagrégation retenu est le SH à 4 positions ;
- la prise en compte de trois hypothèses en matière d'élasticité : basse, moyenne et haute ;
- le calcul des effets se fait sur la base d'un démantèlement en une période.

Cette dernière hypothèse amplifie les impacts puisqu'en réalité, le démantèlement se fait sur une période plus longue.

Pour aboutir à la version actuelle, des changements ont été apportés à celle qui a été sommairement décrite plus haut. Toutefois, certains principes ont été gardés. Il s'agit de la spécification d'un sous-modèle pour le pays (un fichier Excel pour le Bénin) et du niveau de désagrégation des produits (SH 4 positions).

L'objectif visé en adoptant l'architecture retenue, c'est de calculer pour le Bénin les effets identifiés supra.

2.2. Caractéristiques du modèle

Sur cette base, le modèle est composé d'un seul fichier Excel de plusieurs feuilles. Ce fichier contient :

- Une feuille Data
- une feuille Création de commerce,
- une feuille détournement de commerce,
- une feuille effet commercial total,
- une feuille effet budgétaire,
- une feuille bien-être,
- une feuille synthèse ;

Cela permet d'isoler les effets du démantèlement tarifaire sur des parties de la période retenue. Par exemple on peut analyser les effets sur les cinq (5) premières années ou entre la sixième et la dixième année. On peut également avoir une vue d'ensemble en étudiant l'effet annuel moyen sur toute la période.

Trois options de démantèlement sont prévues dans le modèle. Ils peuvent être appliqués différemment à des groupes de produits.

Le choix fait de procéder à l'estimation des élasticités permet de ne plus être contraint d'adopter des hypothèses alternatives en matière d'élasticité. Cependant, le modèle laisse la possibilité de prendre en compte d'autres élasticités.

En attendant de retenir le schéma définitif de démantèlement, il est possible de simuler un rythme de désarmement allant jusqu'à vingt (20) ans. Toutefois, le modèle peut couvrir une période supérieure aux vingt (20) ans ainsi spécifiés.

Les données actuelles du modèle portent sur 2007. Mais, il est nécessaire de choisir une année de base différente qui serait postérieure à cette date mais qui doit être une année « normale ».

III. DONNEES DU MODELE

Le modèle nécessite quatre catégories de données. Il s'agit des informations chiffrées sur : les importations, les taux de droit de douane, les recettes douanières et les élasticités.

3.1. Importations

Il s'agit de la valeur des importations en provenance de l'UE et de celles en provenance des autres pays. Les données actuelles proviennent de la base de données TRAINS. Il serait souhaitable qu'EUROTRACE fournisse les données définitives.

3.2. Les Recettes douanières

Il s'agit respectivement des recettes douanières perçues sur les importations de l'UE et celles des autres pays.

3.3. Taux de droit de douane

Cette variable est calculée par le modèle en divisant la valeur des importations par celle des droits et taxes sur les importations.

3.4. Les Elasticités

Deux catégories d'élasticité sont nécessaires : élasticité-prix des importations et élasticité de substitution entre UE et RDM. Ces élasticités doivent faire l'objet d'une estimation économétrique sur la base des données collectées au niveau des pays de la région.

Ensuite, la feuille de synthèse par pays nécessite la disponibilité d'autres données.

IV. MODELISATION DES DIFFERENTS EFFETS

4.1. Effet du démantèlement tarifaire

Cette modélisation est inspirée de Verdoorn. Le modèle de Verdoorn met l'accent sur les importations provenant de différentes sources, c'est-à-dire sur les produits provenant des importateurs bénéficiant d'un régime préférentiel et de ceux n'en bénéficiant. Le modèle repose sur deux hypothèses fondamentales

Premièrement, la fonction de demande du bailleur bénéficiant d'un régime préférentiel pour tout produit particulier prend la forme suivante :

$$Q_1 + Q_2 = \beta P_1^{\epsilon\alpha_1} P_2^{\epsilon\alpha_2} \quad (1)$$

où :

Q_1 et Q_2 représentent les importations d'un bien provenant respectivement des pays bénéficiant d'un régime de faveur (Q_1) et de ceux n'en bénéficiant pas (Q_2)

P_1 le prix de l'importation du bien provenant des pays bénéficiant d'un régime de faveur P_2 celui des pays n'en bénéficiant pas,

β est un paramètre et

ϵ représente l'élasticité de la demande d'importation.

α_1 et α_2 sont les coefficients de répartition

$$\alpha_1 = Q_1 / (Q_1 + Q_2) \quad (2)$$

$$\alpha_2 = Q_2 / (Q_1 + Q_2) \quad (3)$$

avec $\alpha_1 + \alpha_2 = 1$

L'élasticité de substitution (σ) des importations entre pays bénéficiant d'un régime de faveur et celles des pays n'en bénéficiant pas peut se définir comme :

$$Q_1 / Q_2 = \gamma (P_1 / P_2)^\sigma \quad (4)$$

Sur la base de ces hypothèses, les effets ci-après ont été calculés pour mesurer les impacts d'un démantèlement tarifaire entre les pays de la CEDEAO et ceux de l'UE. On suppose dans la suite que Q_1 représente les importations en provenance de l'UE et Q_2 ceux des pays du reste du monde hors UE.

Le changement global intervenu dans les importations bénéficiant d'un régime de faveur peut se diviser en création commerciale (TC) et en diversion commerciale (TD).

4.2. Création de Commerce

La création de commerce est un des effets statiques de la libéralisation tarifaire et correspond au remplacement de la production nationale par les importations des pays bénéficiant d'une baisse tarifaire. Elle provient de la baisse des prix consécutive à cette mesure tarifaire.

La création de commerce est représentée par :

$$TC = Q_1 \epsilon (\delta t / 1+t) \quad (5)$$

4.3. Détournement de Commerce

Le détournement de commerce est un phénomène qui se produit, par exemple dans une zone de libre-échange (ZLE) où des producteurs efficaces non-membres de la ZLE sont remplacés par des producteurs moins efficaces dans la zone préférentielle.

$$TD = Q_1 \alpha_1 (\sigma - \epsilon) (\delta t / 1+t) \quad (6)$$

L'effet global sur le commerce peut être obtenu en sommant la création et le détournement de commerce.

4.4. Effet Budgétaire

La variation des taxes à l'importation est égal à la somme des droits à l'importation pour les importations provenant des pays bénéficiant d'un régime de faveur Q_1 , qui sont maintenant exclues des taxes à l'importation, et au remplacement des importations provenant des pays ne bénéficiant pas d'un régime de faveur (T) multiplié par la taxe à l'importation :

$$\delta ID = Q_1 t_1 + TD t_2 \quad (7)$$

4.5. Effet sur le Bien-être

L'effet sur le bien-être est principalement attribué aux avantages que retire le consommateur dans le pays importateur de prix à l'importation moins élevés. Le consommateur va substituer aux produits domestiques ou importés plus chers, des produits importés meilleur marché, car affectés par la réduction tarifaire. Les hausses des importations entraîne un gain net de bien-être pour le consommateur et est mesuré comme suit :

$$EBN = 0,5 * \Delta t * \Delta M \quad (8)$$

Le coefficient 0.5 dresse la moyenne entre l'effet des barrières à l'échange avant et après leur élimination/réduction. L'équation (8) suppose que l'élasticité de l'offre à l'exportation est infinie. Si ce n'est pas le cas, les prix à l'importation dans les pays importateurs baisseront moins que proportionnellement à la baisse des barrières douanières. Par conséquent, alors que l'équation peut être employée pour mesurer l'effet sur le bien-être, ce n'est plus seulement une représentation du surplus du consommateur mais intègre certains éléments du surplus du producteur.

CONCLUSION

L'implémentation d'un modèle d'équilibre partiel à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects vise à permettre une meilleure appréhension des impacts de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique car ces derniers auront sans doute des effets importants sur l'économie du Bénin et le processus d'intégration régionale en cours en Afrique de l'Ouest. Ce modèle permettra donc d'apprécier les impacts sur les échanges extérieurs, la croissance, les prix, les recettes de l'Etat l'activité économique et le bien être des populations. Il importe désormais d'internaliser l'outil au niveau des potentiels utilisateurs mais également de poursuivre les travaux d'actualisation par l'élaboration d'un modèle d'équilibre général calculable. Dans ce but, les recommandations suivantes devront être prises en compte.

- Assurer une formation aux différents utilisateurs en vue d'assurer une pleine utilisation et une compréhension des résultats obtenus avec ce nouveau dispositif ;
- Initier dans les meilleurs délais les travaux d'élaboration du MEGC.

BIBLIOGRAPHIE

Verdoorn, Petrus (1960), The Intra-Bloc Trade of Benelux, in E.A.G. Robinson (ed.), The Economic Consequences of the Size of Nations, New York: Macmillan, pp. 291-329.

Mathias Busse, Axel Borrmann et Harald Großmann L'impact des accords de partenariat économique ACP – UE sur les pays de la CEDEAO : une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires